



l'oxygène
à la source

N°228-24

AFFAIRES GENERALES – PRESTATIONS DE FORMATIONS EN PREVENTION SANTE SECURITE AU TRAVAIL – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 17 Représentés : 3 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 9 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 30 août 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Franck BOGEY, Patrick LECONTE, Didier SARDA, Yohann TRANCHANT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Patrick LECONTE à Frédérique LARDET
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

AFFAIRES GENERALES – PRESTATIONS DE FORMATIONS EN PREVENTION SANTE SECURITE AU TRAVAIL – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé du Président,

Dans le cadre de sa démarche de prévention des risques professionnels, le SILA doit organiser, pour l'ensemble de son personnel, des formations réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

En application de la délibération n° 269-20 du Bureau du 2 novembre 2020, le SILA a conclu des accords-cadres de services à bons de commandes avec la société SOCOTEC (lot n° 1 Formations réglementaires en sécurité ; lot n° 2 Formations réglementaires liées à l'électricité ; lot n° 3 Formations réglementaires travaux en hauteur ; lot n° 4 Formations réglementaires liées aux réseaux d'assainissement), la société PROTECT UP (lot n° 5 Formations liées à la conduite d'engins de manutention et de levage ; lot n° 7 Formations liées à la prévention des risques), et la société EUROFEU (lot n° 6 Formations liées à la sécurité incendie).

Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2024.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2 et R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique, en vue de la passation d'accords-cadres de services à bons de commande mono-attributaires, avec maximum, selon les modalités suivantes :

Désignation	Montant estimatif € HT		Montant maximum € HT	
	Annuel	Total	Annuel	Total
Lot 1 Formations réglementaires en sécurité	15 500 € HT	62 000 € HT	62 000 € HT	248 000 € HT
Lot 2 Formations réglementaires liées à l'électricité	7 000 € HT	28 000 € HT	28 000 € HT	112 000 € HT
Lot 3 Formations réglementaires travaux en hauteur	3 000 € HT	12 000 € HT	12 000 € HT	48 000 € HT
Lot 4 Formations réglementaires liées aux réseaux d'assainissement	10 500 € HT	42 000 € HT	42 000 € HT	168 000 € HT
Lot 5 Formations liées à la conduite d'engins de manutention et de levage	7 500 € HT	30 000 € HT	30 000 € HT	120 000 € HT
Lot 6 Formations liées à la sécurité incendie	5 000 € HT	20 000 € HT	20 000 € HT	80 000 € HT
Lot 7 Formations liées à la prévention des risques	12 000 € HT	48 000 € HT	48 000 € HT	192 000 € HT
Total	60 500 € HT	242 000 € HT	242 000 € HT	968 000 € HT

Les marchés ont pour objet la mise en œuvre des formations réglementaires en santé sécurité au travail. Le titulaire de chaque accord-cadre assurera et dispensera les formations conformément aux normes en vigueur, soit en intra-entreprise (SILA), soit en inter-entreprise (dans les locaux de l'organisme).

Les accords-cadres sont conclus pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025, reconductibles tacitement annuellement 3 fois pour la même période.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert,

3. autoriser le Président à signer les accords-cadres avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes aux marchés.

- ADOPTÉ -
à l'unanimité

Voix POUR : 20
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

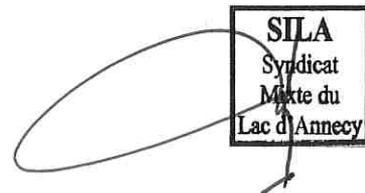


Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 13 SEP. 2024
Publié le 19 SEP. 2024

Exécutoire le 19 SEP. 2024
Le Président,
Pierre BRUYERE



SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.